

MÉMOIRE  
DE LA COALITION POUR L'ARRONDISSEMENT HISTORIQUE DE SILLERY  
PRÉSENTÉ AU  
CONSEIL DU PATRIMOINE CULTUREL DU QUÉBEC

LE PARC DES GRANDS-DOMAINES :  
UN PLAN DE CONSERVATION QUI PROTÈGE, RÉHABILITE ET MET EN VALEUR  
LE SITE PATRIMONIAL DE SILLERY

DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE  
SUR LE PLAN DE CONSERVATION DU SITE PATRIMONIAL DE SILLERY

MARS 2013

LE PARC DES GRANDS-DOMAINES  
UN PLAN DE CONSERVATION QUI PROTÈGE ET MET EN VALEUR LE SITE  
PATRIMONIAL DE SILLERY

<b>INTRODUCTION</b> .....	3
<b>1. PROJET DE PLAN DE CONSERVATION DU MCC</b> .....	4-5
- Les trois grandes orientations	
- Les orientations particulières	
<b>2. UNE VISION GLOBALE DE MISE EN VALEUR</b> .....	6
<b>3. VALEURS SOUTENANT NOS ACTIONS</b> .....	6-7-8
- Principe de précaution	
- Responsabilité de transmission	
- Accessibilité	
- Intérêt public	
<b>4. LE PLAN DE LA COALITION</b> .....	9-10-11
- Réhabilitation des bâtiments	
- Interdiction de construire	
- Lotissement des terrains patrimoniaux	
- Achat des terrains patrimoniaux	
- Aménagement du parc des Grands-Domaines	
- Fonctions patrimoniale et récréotouristique	
- Avantages du projet de parc des Grands-Domaines	
- Autres mesures significatives pour enrichir le patrimoine	
<b>CONCLUSION</b> .....	12
<b>ANNEXE 1.</b> Sommaire des recommandations.....	13
<b>ANNEXE 2.</b> Développements immobiliers depuis 1964.....	14-15
<b>ANNEXE 3.</b> Carte du parc des Grands-Domaines.....	16
<b>ANNEXE 4.</b> Illustrations et photos du parc des Grands-Domaines.....	17-18-19-20

## INTRODUCTION

La Coalition pour l'arrondissement historique de Sillery tient à remercier le ministre de la Culture et des Communications de tenir une consultation publique sur l'avenir du site patrimonial de Sillery. Cette consultation s'inscrit dans la foulée d'un mouvement populaire d'indignation à l'été 2012 quant au sort réservé aux grandes propriétés conventuelles de Sillery, notamment la vente en juin 2012 des terrains patrimoniaux des Sœurs de Jésus-Marie à un promoteur immobilier. Ce mouvement populaire a investi la campagne électorale québécoise 2012 et c'est dans ce contexte que le Parti Québécois a décidé de mettre dans sa plate-forme électorale un processus de consultation dont l'aboutissement se concrétise par notre participation citoyenne à la consultation publique du Conseil du patrimoine culturel du Québec. Nous tenons également à remercier les autorités du Parti Québécois, au pouvoir actuellement à Québec, pour avoir tenu leur engagement électoral.

La Coalition pour l'arrondissement historique de Sillery, mouvement de citoyens actifs dans leur communauté, a été mise en place en 2006 pour veiller à la protection de l'arrondissement historique de Sillery, dorénavant le *site patrimonial de Sillery*. La Coalition propose des pistes de solution durable pour sa mise en valeur et tient les citoyens informés de toute question touchant le site. Cette implication active a été rendue nécessaire vu l'appétit grandissant des promoteurs immobiliers pour mettre la main sur les dernières propriétés conventuelles de Sillery et la complicité de la Ville de Québec pour leur en faciliter la tâche.

Comme citoyens du Québec, nous nous percevons comme les premiers protecteurs du patrimoine comme le suggère la fameuse «*Déclaration de Deschambault*» de 1982<sup>1</sup>. Il est important que la population du Québec intervienne quand il y a péril en la demeure comme dans le cas actuel du site patrimonial de Sillery, menacé d'un développement immobilier débridé.

Aux fins de cette consultation, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) a déposé un projet de plan de conservation du site patrimonial de Sillery. Il a consigné dans ce plan ses orientations qui nous laissent fort perplexes quant à ses capacités de protection du site.

---

<sup>1</sup> Déclaration de Deschambault, *Charte de conservation du patrimoine québécois*, Conseil des monuments et sites du Québec, avril 1982.

## 1. PROJET DE PLAN DE CONSERVATION DU MCC

Le projet de plan de conservation du site patrimonial de Sillery comporte deux parties, soit la présentation du site et les orientations à privilégier. La présentation du site donne une excellente description des valeurs patrimoniales et des caractéristiques du site. Toutefois, les orientations proposées nous inquiètent, car elles n'assurent pas la conservation des grands domaines. Aucune balise précise n'est donnée.

### - Les trois grandes orientations

Les trois grandes orientations mises de l'avant sont tellement générales, pour ne pas dire vagues, qu'elles peuvent servir à toutes les sauces. Ces orientations vont même jusqu'à justifier de nouvelles constructions domiciliaires sur les grandes propriétés conventuelles. Bien que le plan mentionne vouloir « *privilégier le traitement minimal* » dans le site patrimonial de Sillery, on insiste d'autre part sur la volonté « *d'assurer la continuité dans le changement* »; volonté que l'on associe au traitement que le site a connu ces dernières décennies, à savoir le développement immobilier.

D'ailleurs, les intentions ministérielles ouvrent grande la porte dans ce sens – si on sait bien lire entre les lignes – puisque le projet de plan proclame « *qu'un site patrimonial constitue le témoignage de différentes époques* » et doit « *faire l'objet d'une utilisation contemporaine* ». Si on suit la logique de ce raisonnement, le témoignage de notre époque pour ce site patrimonial serait l'utilisation intensive des terrains pour de nouvelles constructions, plus spécifiquement du développement domiciliaire.

Il est très surprenant que le ministère n'indique pas clairement et précisément sa volonté de protéger le site. Il appert qu'il veut se garder la possibilité de permettre à son ministre d'utiliser son pouvoir discrétionnaire. En effet, il prend bien soin de souligner son désir « *de prendre chaque cas à son mérite* ». C'est ce qu'a fait la ministre libérale, madame Christine St-Pierre, allant contre son propre Cadre de gestion<sup>2</sup> dans le morcellement des terrains patrimoniaux de Jésus-Marie en juin 2012. Si la politique du ministère est d'analyser chaque cas à son mérite et de donner au ministre la possibilité d'agir à sa guise sans trop de contraintes, alors le plan de conservation proposé convient parfaitement. En effet, le plan devient un simple guide de réaction aux demandes des promoteurs. Il est utile de rappeler que lors de la campagne électorale de l'été 2012, le Parti Québécois avait dénoncé la notion du cas par cas et favorisé un développement de projets ayant des liens avec l'histoire<sup>3</sup>.

---

<sup>2</sup> Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, *Cadre de gestion pour les grandes propriétés de l'arrondissement historique de Sillery*, avril 2010

<sup>3</sup> Communiqué du PQ, *Arrondissement historique de Sillery – un moratoire de six mois pour bonifier le cadre de gestion*, 23 août 2012

Lors de l'adoption du Cadre de gestion du MCC en 2010, le ministère affirmait haut et fort qu'il visait à « *s'assurer que les caractéristiques fondamentales de l'arrondissement historique de Sillery soient maintenues et respectées* ». Or, ces contraintes n'ont pas empêché la ministre d'alors de permettre notamment le lotissement du terrain de Jésus-Marie en vue de sa vente. Ces orientations n'offrent aucune garantie que cela ne se reproduira pas.

En fait, le volet important qui manque au plan de conservation est **un énoncé clair de ce qui doit être protégés et mis en valeur pour assurer la transmission de ce patrimoine. Par ailleurs, pour éviter des autorisations contraire à l'intérêt public, il serait important de prévoir un mécanisme permettant aux citoyens d'intervenir avant qu'une autorisation ne soit émise.** La création d'un poste de protecteur du patrimoine, pour les douze sites patrimoniaux, serait une excellente initiative.

#### - **Les orientations particulières**

Quant aux 138 orientations particulières, elles sont de la même facture : vagues à souhait. Elles ne s'engagent jamais à interdire quoi que ce soit. Les verbes « favoriser » et « privilégier » utilisés à profusion cachent une gêne à affirmer une prise de position forte et restrictive en faveur de la préservation du site patrimonial.

D'ailleurs, on nous a confirmé lors de la séance d'information que ces mots, favoriser et privilégier, et les idées qu'ils véhiculaient, ont été conseillés par les services juridiques du MCC pour ne pas trop engager le ministère dans une voie précise. Nous y voyons une forme de retenue, de prudence dans les moyens d'action directe, conséquence de procédures judiciaires dans le cas du cimetière Saint-Patrick.

Cette position mitigée du ministère nous inquiète sérieusement, celui-ci étant considéré par les intervenants du milieu comme le chien de garde du patrimoine contre sa spoliation. **Le Conseil du patrimoine culturel doit recommander au ministre de rendre le plan de conservation plus pertinent, rigoureux et contraignant en retenant la vision des citoyens. À cette fin, il devrait inclure un énoncé clair de conservation de ce patrimoine collectif.** Sinon, on dessert la protection et la mise en valeur de ce qui reste du site patrimonial de Sillery, soit une maigre portion (8 %) de terrains patrimoniaux à conserver par rapport à ce qu'était le site en 1964, contre l'incursion de l'immobilier et le soutien qu'il obtient de la Ville de Québec.

Il est primordial que le Conseil du patrimoine culturel indique clairement au Ministre qu'il y a des solutions plus logiques et respectueuses du caractère unique du site patrimonial de Sillery.

## 2. UNE VISION GLOBALE DE MISE EN VALEUR

Un plan de mise en valeur compléterait le plan de conservation pour permettre le développement, l'aménagement et l'utilisation adéquate du site pour tous. On doit reconnaître qu'à l'heure actuelle, le site patrimonial de Sillery est un inconnu notoire, absent de toute signalisation municipale et québécoise et peu accessible au public.

Ainsi, en l'absence d'un plan de mise en valeur du site, au moment où les communautés religieuses étaient disposées à vendre leurs propriétés, personne parmi les fiduciaires ne s'est interrogé sur l'intérêt de verser ces propriétés dans le domaine public. Cette absence criante de plan de mise en valeur doit être comblé, car, pour la Coalition, le plan de conservation doit répondre aux trois exigences de la loi : protéger, réhabiliter et mettre en valeur.

**En conséquence, la Coalition recommande que le plan de conservation renferme un plan de mise en valeur.**

## 3. VALEURS SOUTENANT NOS ACTIONS

L'analyse au cas par cas et surtout au mérite des projets de développement au sein du site patrimonial de Sillery n'a pas empêché l'empiètement résidentiel sur des domaines uniques et des espaces naturels exceptionnels. Pour contrecarrer cette vision à court terme, la Coalition a élaboré un plan clair de préservation qui repose sur un certain nombre de valeurs : principe de précaution, responsabilité de transmission, accessibilité et intérêt public.

### - Principe de précaution

Le principe de précaution a pour but de mettre en place des mesures pour prévenir des risques, lorsque la science et les connaissances techniques ne sont pas à même de fournir des certitudes, notamment dans le domaine de l'environnement et par association en ce qui concerne le patrimoine d'une nation.

Comme l'affirme avec raison la *Déclaration de Deschambault*, le patrimoine est une richesse rare, non renouvelable avec laquelle il ne faudrait pas prendre de risque. Toute tentative de déstructuration doit être freinée avec vigueur. Depuis sa création en 1964, le site patrimonial de Sillery a connu un développement immobilier fulgurant, irréversible, qui a détruit à jamais ce que l'on voulait au départ protéger. Le principe de précaution a été totalement ignoré.

L'ancienne ville de Sillery, enfermée dans un territoire étroit de 650 hectares, a permis un développement immobilier déraisonnable dans son arrondissement historique en vue d'assurer sa croissance. Avec les nouvelles limites de Québec en 2002, ce corset territorial n'existe plus, permettant à la Ville d'offrir aux promoteurs des espaces requis pour leurs projets hors des sites patrimoniaux. La politique de densification de la Ville de Québec est légitime et pertinente, mais doit se concrétiser à l'extérieur du site patrimonial de Sillery.

On trouvera en annexe 2 tout ce qui a été développé dans le site patrimonial depuis sa création. Ce déséquilibre flagrant en faveur du développement immobilier doit aujourd'hui être redressé par une protection vigoureuse reposant sur une mise en valeur des espaces paysagers exceptionnels restants.

**La Coalition recommande que dorénavant l'on accorde la primauté à la conservation du site et que l'on interdise toute nouvelle construction sur les grandes propriétés conventuelles.**

#### **- Responsabilité de transmission**

Le patrimoine est une richesse collective devant être préservée, épargnée, mise en valeur au bénéfice des générations actuelles et futures, dans le plus grand souci d'authenticité. Nous n'en sommes pas propriétaires, mais uniquement des agents transmetteurs de civilisation. C'est ce sens des responsabilités privilégiant le long terme qui animait, au début du XX<sup>e</sup> siècle, ceux qui ont procédé, contre vents et marées, à la création du Parc des Champs-de-Batailles sur le cap Diamant.

Il n'est pas sans ironie de rappeler que les difficultés que rencontre aujourd'hui le site patrimonial de Sillery et la préservation de ses grands domaines sont les mêmes que celles auxquelles faisaient face les Plaines d'Abraham en 1900. Ces terres qui appartenaient aux religieuses Ursulines étaient très convoitées par les promoteurs immobiliers, soutenus par les milieux d'affaires. On désirait prolonger les avenues perpendiculaires à la Grande Allée jusqu'à la falaise, les lotir et y construire des logements. Suite à une recommandation du gouverneur général de l'époque, Lord Grey, le gouvernement fédéral fait l'acquisition des terres dans le cadre des fêtes du tricentenaire de la fondation de Québec (1908). Voilà le début de la merveilleuse aventure des Plaines, joyau de la Ville de Québec et fierté de tous les Québécois!

Il faut faire en sorte que l'on ne commette pas l'irréparable dans le site patrimonial de Sillery pour que les générations futures puissent affirmer : le site patrimonial de Sillery est un joyau et la fierté de tous les Québécois!

-

## **- Accessibilité**

Pour les personnes qui ne connaissent pas ou peu le site patrimonial de Sillery, un secret trop bien gardé, caché par des boisés ou des constructions récentes, la Coalition les invite à une promenade. Quelle surprise les attend!

Du cadre bâti à la falaise, les terrains constituent des prairies pastorales, vierges de toute occupation depuis la colonisation française. Le promontoire est truffé de belvédères naturels avec vue sans pareille sur le fleuve Saint-Laurent; des boisés remarquables sont parsemés dans la nature; les cimetières-jardins sont aménagés dans des forêts urbaines respirant la tranquillité et le recueillement. Et que dire de la perspective champêtre offerte de la maison Michel-Sarrazin en direction du clocher de l'église Saint-Michel : huit hectares de prairies naturelles, le fleuve et la falaise de Lévis en toile de fond. Une scène typiquement québécoise, à la fois unique et différente chaque saison. Nous demandons d'ailleurs au Conseil du patrimoine culturel de recommander au ministre la protection de la vue sur l'église Saint-Michel dans les perspectives visuelles est-ouest longitudinales à la falaise.

Nous estimons qu'il serait indigne pour notre génération de privatiser ces espaces uniques pour le bénéfice de quelques propriétaires. Il est impératif de rendre accessible à tous les Québécois ce joyau historique et paysager dans une optique récréotouristique. La Coalition a développé d'ailleurs un plan de mise en valeur du site qui s'inscrit directement dans ce sens.

## **- Intérêt public**

Dans tout projet de lotissement ou d'intervention sur le site patrimonial soumis pour approbation au ministre, celui-ci doit se poser la question à savoir si le tout est dans l'intérêt public des Québécois. C'est la portée de la loi du patrimoine culturel. Et c'est la responsabilité première du ministre.

À titre d'exemple, la Coalition recommande que tout projet respecte :

1. La mise en valeur de l'histoire des grands domaines qui témoigne de l'occupation amérindienne, française, anglaise et souligne l'œuvre sociale des congrégations religieuses;
2. L'accès public permanent aux espaces naturels des grands domaines et à leurs panoramas;
3. La protection des grands espaces naturels subsistants pour la biodiversité qu'ils renferment ainsi que pour son bienfait sur la santé publique;
4. La protection des perspectives visuelles paysagères, est-ouest et nord-sud.



## 4. LE PLAN DE LA COALITION

La Coalition a élaboré en 2008 le projet de parc des Grands-Domains proposant une protection et une mise en valeur du site. Elle a, de plus, traduit ce projet en 2011 dans un plan, appelé le Programme particulier d'urbanisme-citoyen (PPU-Citoyen). **Nous recommandons de préserver les derniers espaces naturels des grands domaines, de les mettre en valeur et de les rendre accessibles à l'ensemble de la population du Québec.**

Ce plan comporte les éléments suivants en ce qui concerne les grandes propriétés conventuelles :

### - **Réhabilitation des bâtiments**

Les propriétés conventuelles à protéger renferment des bâtiments dont le périmètre devrait être loti pour des fins cadastrales. Ces bâtiments peuvent être rénovés en fonction des intérêts des acheteurs. Cette réhabilitation concerne le couvent des Sœurs de Sainte-Jeanne-D'Arc, le Montmartre et le monastère des Pères Augustins de L'Assomption, et la Fédération des Augustines. Le Domaine Benmore a déjà été rénové pour des fins domiciliaires; le périmètre immédiat des bâtiments serait à lotir.

### - **Interdiction de construire**

Interdiction d'autoriser de nouvelles constructions. Il est nécessaire de conserver intacts les derniers 8% des grands espaces naturels, à ce sujet aucun compromis n'est possible sans altérer les principes mêmes qui soutiennent notre vision. Par contre, nous recommandons le recyclage des bâtiments existants.

### - **Lotissement des terrains patrimoniaux**

Les propriétés conventuelles possèdent entre le cadre bâti et l'escarpement de la falaise des prairies magnifiques à sauvegarder. Il serait donc approprié de lotir ces terrains patrimoniaux. Cette action concerne la Fédération des Augustines, le Domaine Benmore, les Sœurs de Sainte-Jeanne d'Arc et les Pères Augustins de L'Assomption. Le boisé du cimetière Saint-Patrick de même que le terrain de Jésus-Marie ont déjà été lotis.

## **- Achat des terrains patrimoniaux**

La Coalition préconise que la Commission de la capitale nationale du Québec (CCNQ) soit le maître d'œuvre de l'acquisition des six terrains patrimoniaux mentionnés plus haut : Fédération des Augustines, Domaine Benmore, Sœurs de Jésus-Marie, Sœurs de Sainte-Jeanne d'Arc, Pères Augustins de l'Assomption et boisé du cimetière Saint-Patrick. Le financement pourrait être assuré à même l'enveloppe prévue pour le prolongement de la promenade Samuel-De Champlain. Cette promenade se situe d'ailleurs en grande partie à l'intérieur du site patrimonial de Sillery. Il serait aisé de faire des liens appropriés entre la promenade et le promontoire en aménageant des charcottes dans la falaise, charcottes qui ont aussi une dimension historique.

## **- Aménagement du parc des Grands-Domains**

Les terrains patrimoniaux acquis par les pouvoirs publics devraient être convertis en parc. L'aménagement de ce parc, pour lequel nous avons retenu le nom de « Parc des Grands-Domains », formé de prairies, de paysages exceptionnels donnant sur le fleuve Saint-Laurent et de boisés remarquables, serait confié logiquement à la CCNQ qui gère déjà le Bois-de-Coulonge, le domaine Catarqui et la promenade Samuel De-Champlain. Ces terrains s'inscriraient dans le projet de sentier prévu le long de la falaise. On trouvera en annexe 3 la carte illustrant l'emplacement du parc des Grands-Domains accompagné du sentier de la falaise.

Le parc des Grands-Domains est la logique évidente permettant de concrétiser le souhait de protection du site patrimonial de Sillery décrété en 1964. La Coalition approuve le concept de sentier mis de l'avant par la Ville de Québec et la CCNQ : ce lien relierait tous les grands domaines. Toutefois, ce sentier à lui seul ne pourrait jamais témoigner pleinement de l'histoire et de l'esprit des lieux, condition incontournable pour saisir pleinement la grandeur de ce site patrimonial.

## **- Fonctions patrimoniale et récréotouristique**

Le chapelet d'espaces naturels des propriétés des communautés religieuses ajouté aux espaces publics patrimoniaux comme la Maison des Jésuites, la villa Bagatelle, le domaine Catarqui, le Bois-de-Coulonge, sans oublier le boisé Monferrand en lien avec la promenade Samuel-De Champlain, constituera un parcours patrimonial touchant tous les domaines historiques permettant ainsi une interprétation de qualité à la hauteur du potentiel de ce site. Un ajout à l'offre touristique et ce, en dehors du Vieux-Québec.

Les grands espaces naturels pourront permettre la pratique de certaines activités de loisirs comme on en retrouve sur les plaines d'Abraham. De plus, les liens entre le promontoire et la rive du fleuve seront un attrait sportif comme l'est l'escalier du Cap-Blanc.

## **Avantages du projet de parc des Grands-Domains**

Le projet de parc des Grands-Domains démontre clairement que la Coalition ne vit pas dans le statu quo. Notre projet donne enfin un accès public à des espaces exceptionnels sur le promontoire, de la côte à Gignac en passant par la mythique pointe à Puiseaux où domine l'église Saint-Michel, traversant le quartier historique du Vieux-Sillery, se prolongeant vers le parc des Voiliers et le cimetière-jardin Mount Hermon et ce, jusqu'au Bois-de-Coulonge.

Autres avantages :

1. L'aspect loisir et l'intérêt pour les citoyens d'avoir accès à un nouveau parc urbain.
2. L'ajout d'espaces verts publics dans une ville qui se densifie permettra de conserver une meilleure qualité de l'environnement.
3. Le recyclage des bâtiments pourra créer plusieurs centaines de logements, favorisera le retour des familles en ville et densifiera le quartier. Un apport de taxes foncières est à la clef.
4. La création de ce nouveau parc donnerait une plus-value sur les propriétés contigües et avoisinantes, soit une augmentation de l'évaluation foncière et des revenus pour la Ville. Cette augmentation de l'évaluation foncière arrive nez à nez avec la plus-value imputable au site dans l'éventualité de nouveaux condos (étude interne).

### **- Autres mesures significatives pour enrichir le patrimoine**

Conférer au chemin Saint-Louis un statut patrimonial tel que le permet la loi sur le patrimoine culturel et étendre cette désignation au chemin du Foulon et aux trois côtes qui desservent le site : côte Gilmour - avenue de Laune, côte à Gignac, côte de Sillery. Prévoir un aménagement particulier et une signalisation distincte pour indiquer les entrées du site patrimonial.

**Nous recommandons de préserver les derniers espaces naturels des grands domaines, de les mettre en valeur et de les rendre accessibles à l'ensemble de la population du Québec en créant le parc des Grands-Domains, qui deviendra l'outil de protection, de réhabilitation et de mise en valeur du site patrimonial de Sillery.**

## CONCLUSION

Il est urgent de mettre fin à l'altération de l'environnement naturel et paysager du site patrimonial de Sillery. Le plan de la Coalition se situe dans ce cadre et propose un aménagement accessible à tous, et non pas limité à quelques individus.

Le site patrimonial de Sillery fait penser à un « fromage gruyère ». Sa détérioration avancée en raison du développement immobilier débridé menace sa survie. Il est impératif de rechercher un équilibre des fonctions. Dorénavant, la préservation de notre patrimoine doit avoir la primauté partout. Il est incontournable d'avoir une vision globale qui précisera les usages pour toutes les demandes d'autorisations. La protection et la mise en valeur patrimoniale doivent soutenir les décisions. L'environnement pastoral actuel est unique et doit être sauvé. Il faut redonner au site son identité, son intégrité, ses valeurs culturelles et historiques qui ont été émoussées depuis 50 ans.

Quant au projet de plan de conservation, la Coalition est déçue de l'attitude timorée du MCC, de sa crainte de l'engagement et du risque. Le ministère perd de vue l'essentiel, pour se perdre dans une multitude de détails. Le Conseil du patrimoine culturel doit lui mentionner de mettre sa pensée et son art au service d'une cause, à savoir que la survie du site patrimonial de Sillery passe par des gestes concrets, indéfectibles en faveur d'une protection intégrale des grandes propriétés conventuelles et de la mise en valeur de leur caractère paysager et historique.

Le projet de plan de conservation du site patrimonial de Sillery est le premier plan de conservation réalisé par le MCC, selon la nouvelle Loi sur le patrimoine culturel. Il établira des précédents, fera école pour les autres plans à venir. Le Conseil du patrimoine culturel doit recommander au ministre de publier une nouvelle version plus engageante du plan de conservation prenant nettement partie pour la préservation intégrale du patrimoine et une mise en valeur à la hauteur de l'histoire et de la splendeur du site patrimonial de Sillery.

La création du parc des Grands-Domains redonnerait du dynamisme, du lustre en rendant vivant un lieu qui émerveillera la population du Québec et de l'extérieur par sa beauté naturelle et la richesse de son histoire. Par contraste avec les Plaines d'Abraham, Sillery n'est pas connu comme un champ de bataille, mais un lieu paisible. La succession des époques amérindienne, française, anglaise et religieuse, se retrouvent sur un seul et même site patrimonial. Il est nécessaire de saisir cette dernière chance de montrer qui nous sommes comme peuple.

Les citoyens du Québec sont les premiers protecteurs du patrimoine. Il faut prévoir leur collaboration afin que le site patrimonial de Sillery cesse d'être oublié et reprenne sa place dans l'histoire.

❖ **Une pétition de 1,700 citoyens vous sera remise lors de l'audience publique.**

## ANNEXE 1

### SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

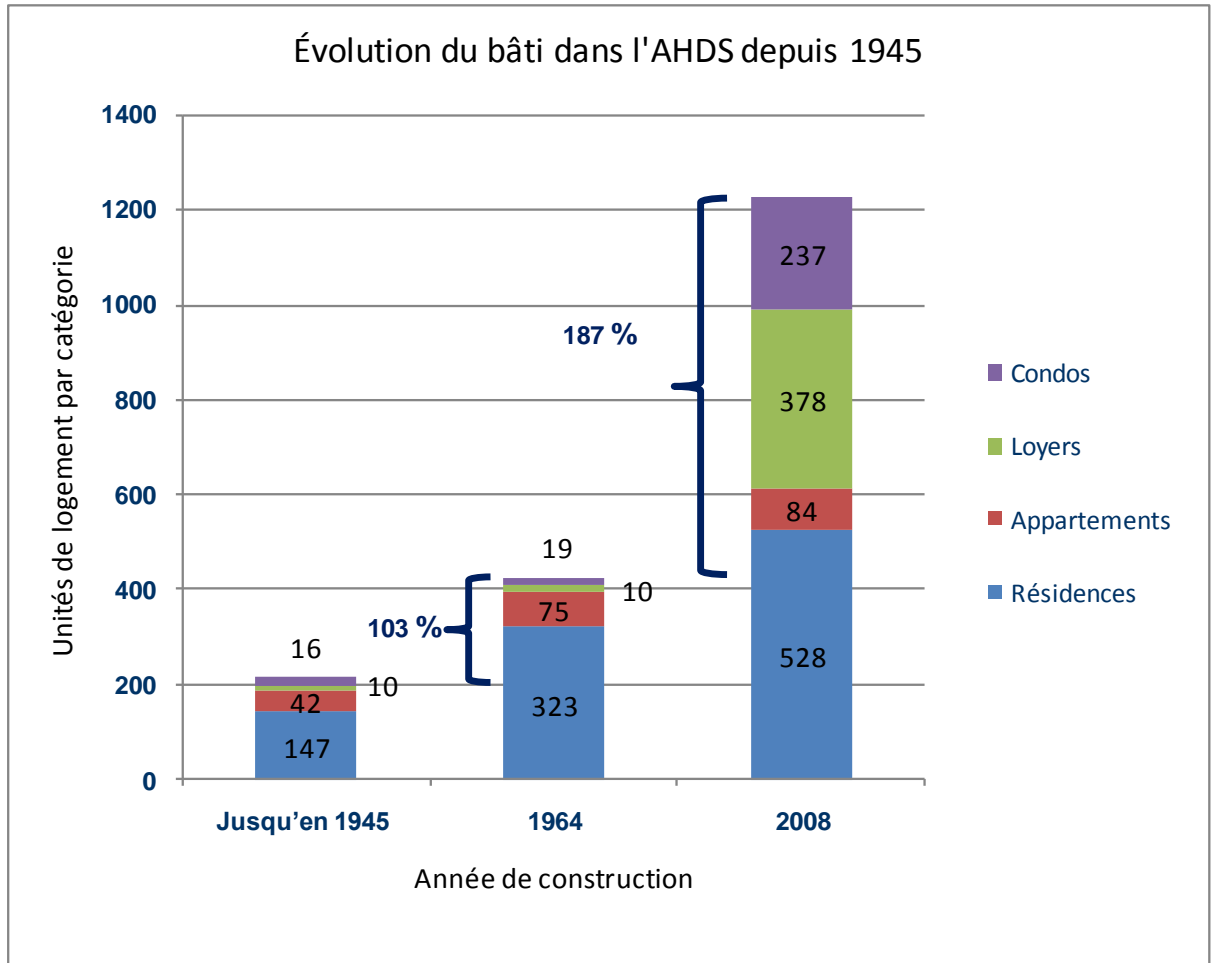
**La Coalition recommande au Conseil du patrimoine culturel du Québec que le ministre :**

1. Rende le plan de conservation plus pertinent, plus rigoureux et contraignant. À cette fin, un énoncé clair de conservation en retenant la vision des citoyens, devrait y être inclus.
2. Prévoit un mécanisme d'intervention pour permettre au public d'intervenir avant qu'une autorisation ne soit émise.
3. Ajoute un plan de mise en valeur dans le plan de conservation.
4. Accorde dorénavant la primauté à la conservation du site et interdise toute nouvelle construction sur les grandes propriétés conventuelles.
5. Crée le *Parc des Grands-Domains* pour préserver les derniers grands espaces naturels, les mettre en valeur et les rendre accessibles à la population du Québec. Ce parc deviendrait l'outil de protection et de réhabilitation du site patrimonial de Sillery.

## ANNEXE 2

### PORTRAIT ACTUEL DU SITE PATRIMONIAL DE SILLERY AU NIVEAU DU BÂTI

Une étude interne réalisée à l'aide du *registre* de la Ville dresse un portrait de l'évolution du bâti depuis 1945 et de la forte augmentation des condos et loyers entre 1964 et 2008



## ANNEXE 2

### LISTE DES DÉVELOPPEMENTS IMMOBILIERS DEPUIS 1964

- Les secteurs Mont-Saint-Denis et Parc James-Lemoine ont complété leurs développements : 155 résidences construites en 1964 et un ajout de 35 depuis le décret.
- Le Parc Beauvoir et le secteur de Kilmarnock ont vraiment démarré : 13 résidences en 1964 et 208 se sont ajoutées au parc Beauvoir après 1971 et à Kilmarnock après 1979.
- Le secteur chemin du Foulon a connu également une forte croissance : 39 résidences bâties en 1964 et 61 résidences de plus entre 1964 et 2008.

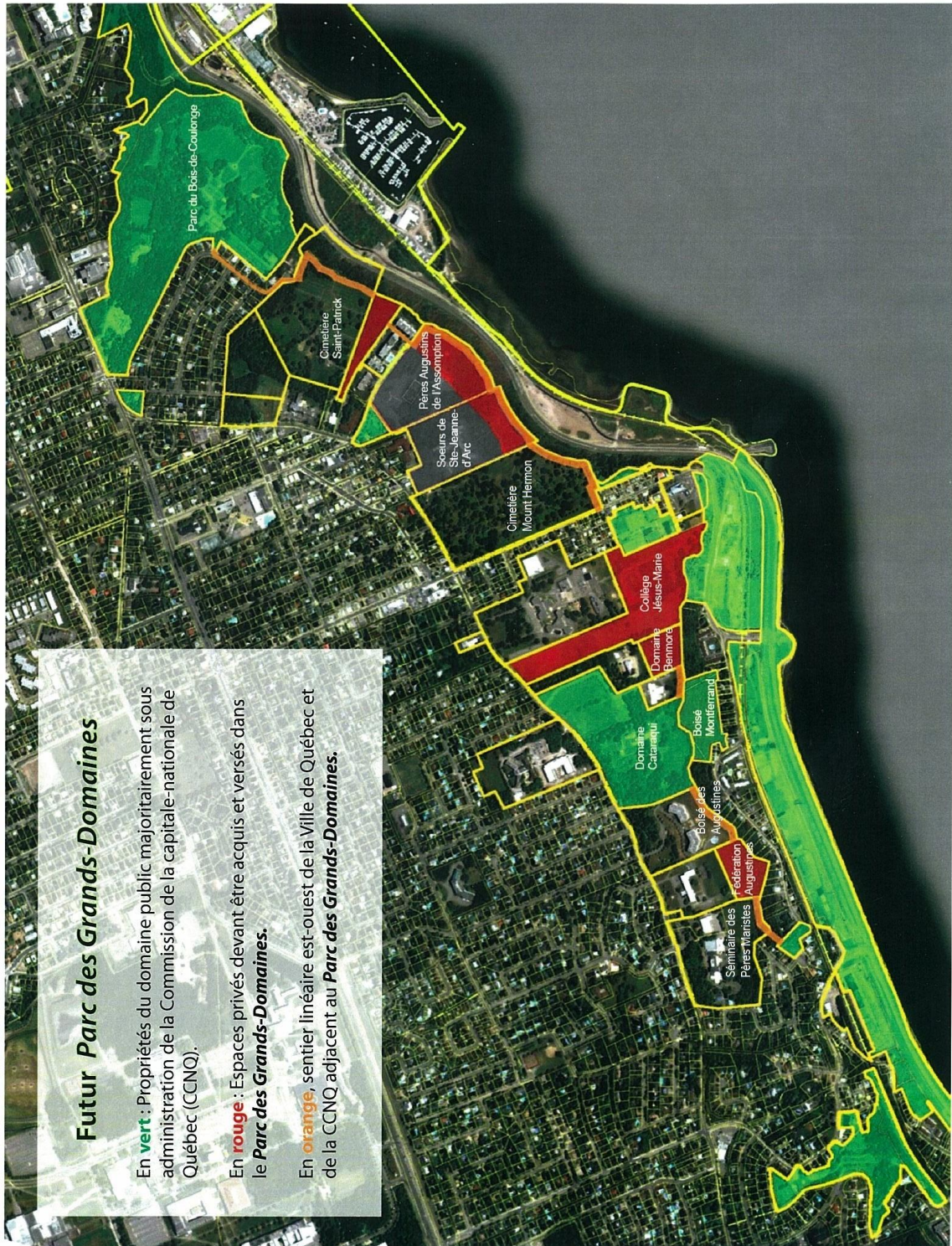
**On peut également rappeler les dates de construction de certains grands ensembles :**

- 1971 : Le Foyer Saint Brigid's
- 1973 : Les Jardins de Coulonge
- 1974 : Maison de retraite St Louis
- 1978 : Le Châtelain,
- 1979 : SIQ Résidence Bergerville
- 1980 : SIQ Résidence de Puiseaux
- 1984 : Maison Michel-Sarrazin
- 1985 : Résidence Le Samos
- 1988 : Le Boisé des Augustines
- 2007 : Le Domaine Benmore
- 2010 : Le Manoir McGreevy

**Comme on peut le constater le site a déjà largement contribué à la fonction résidentielle. On devrait maintenant se concentrer sur la fonction patrimoniale pour rétablir la mission de mémoire collective.**



## ANNEXE 3 – CARTE DU PARC DES GRANDS-DOMAINES





ANNEXE 4 - ILLUSTRATIONS ET PHOTOS

**FUTUR PARC DES GRANDS-DOMAINES**





**LE PROLONGEMENT DES PLAINES D'ABRAHAM À  
L'OUEST DE LA VILLE DE QUÉBEC.  
DE GRANDS ESPACES VERTS À PROTÉGER POUR TOUS!**



Photo : Sophie Grenier



Photo : Sophie Grenier





## PRÉSERVONS NOS ESPACES VERTS EN MILIEU URBAIN



Photo : Esther Beaudet





Photo : Sophie Grenier

**Un PATRIMOINE UNIQUE  
ET EXCEPTIONNEL À  
CONSERVER POUR TOUS!**

